



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bourses du travail

Question écrite n° 76111

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur le besoin impérieux de maintenir une bourse du travail sur la zone aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle. L'ensemble des organisations syndicales représentatives des salariés de la plateforme occupe des locaux mis à leur disposition à titre gracieux par la société Aéroport de Paris depuis l'ouverture de Roissy Charles de Gaulle. Or les organisations syndicales occupantes ont été informées de la démolition programmée de l'actuel bâtiment faisant office de « bourse du travail ». Pourtant, l'accroissement de l'activité de la zone aéroportuaire et les prévisions à court terme (85 000 salariés actuellement à plus de 120 000 salariés dans quelques années) exigeraient de porter une attention particulière à la question des libertés syndicales et aux moyens y afférents. De plus, beaucoup de personnes sont employées dans des PME, entreprises où la présence et les moyens syndicaux ne permettent pas toujours d'assurer aisément la défense de ces salariés. Le premier bassin d'emploi de la région doit donc être doté d'une véritable bourse du travail. Ce lieu d'accueil, d'écoute des salariés est un outil essentiel à la démocratie sociale, à la défense des salariés. Elle lui demande quelle part il compte prendre pour aboutir à la construction d'une véritable bourse du travail, au coeur de la zone aéroportuaire, dans des conditions qui n'amputerait pas les moyens nécessaires au fonctionnement des organisations syndicales et qui répondraient aux exigences en matière de démocratie et de dialogue social.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76111

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3885

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)